



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **32-2024 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES CONDITIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES CONSIGNES À VÉLO DE CŒUR DE SAVOIE**

**Rapporteur** : Franck VILLAND

Il est rappelé que la Communauté de communes a mis en place en 2018 un service de consigne à vélos, service exploité directement par Cœur de Savoie. Les consignes à vélo permettent aux habitants de Cœur de Savoie de stationner leurs vélos de manière sécurisée à proximité immédiate d'une gare ou d'une aire de covoiturage et facilitent ainsi l'intermodalité entre les modes de déplacement (vélo + train ou vélo + covoiturage).

Compte-tenu de la demande croissante des habitants pour obtenir une place en consigne au niveau de la gare de Saint Pierre d'Albigny, Cœur de Savoie a acquis en 2023 une nouvelle consigne à vélo collective sécurisée de 20 places.

Celle-ci a été installée le 08 février 2024 sur le parking de l'Atelier des quais, en lieu et place de l'ancienne consigne à vélos individuelle de 10 places qui a elle-même été transférée au parking de covoiturage de La Chavanne.

Afin de prendre en compte la différence de fonctionnement technique intrinsèque aux deux types de consignes (collective/individuelle), il est proposé de modifier le règlement des conditions et modalités d'utilisation des consignes à vélos.

**Les modifications des conditions et modalités de location des consignes sont les suivantes :**

- Désignation des consignes avec leur type et leur localisation
- Mise à jour des modalités d'accès et conditions d'utilisation par consigne (articles 1, 4 et 6)
- Désignation de l'ordre de la régie pour le règlement de la location par chèque bancaire (article 2)

Il est précisé que les tarifs définis par délibération n°72-2023 le 30 mars 2023, valables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 « pour toutes les consignes à vélo, existantes et futures, appartenant à Cœur de Savoie et déployées sur le territoire », demeurent inchangés.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie ;

Vu la délibération n°72-2023 du 30 mars 2023 approuvant les tarifs de la consigne sécurisée à vélos de Saint Pierre d'Albigny.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le nouveau règlement définissant les conditions et modalités d'utilisation des consignes à vélo ;
- **AUTORISE** la Présidente à modifier le règlement de la consigne, en tant qu'équipement public, en cas d'évolutions futures des modes de fonctionnement du service ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

La Secrétaire de séance



Laëtitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

